

**COMITÉ SYNDICAL**

**Date convocation :  
6 avril 2022**

**Date de la séance :  
12 avril 2022**

**Les membres en exercice  
sont : 36  
Quorum : 19  
Membres présents : 21  
Membres représentés : 2  
(Pouvoirs)  
Total votants : 23**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 7/2022**

Séance du 12 avril 2022 à 18H00

L'an deux mil Vingt-deux, le 12 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

**ÉTAT DE PRÉSENCE**

COMMUNAUTE DE **Présents** : Mme PERIGAULT  
COMMUNES DU VAL  
BRIARD

COMMUNAUTE **Présents** : Mme BONNOT, Mme  
D'AGGLOMERATION BOUARABA, M. COLAISSEAU, M. DA  
DE MARNE ET SILVA, M. DJIGO, Mme GENDRE, M. LE  
GONDOIRE REDULIER, Mme PETITOT, M.  
POTTIER, M. MACLE (Suppléant de M.  
SALVAGGIO), M. TAUPIN-GARDIN,  
Mme TORTRAT, M. VOURIOT

VAL **Présents** : M. AFFRE, M. ARNAUD, M.  
D'EUROPE GAILLARD, M. GARROUSTE, M.  
AGGLOMERATION LENGLET (Suppléant de M.  
MARSAUD), M. MASSON, M  
GALLARDO (Suppléant de M  
POUPART)

**EXCUSES** M. AUVRELE, Mme CAPDEVILA, M.  
CHEVALIER L., M. CHEVALIER D.,  
Mme CHEVALLIER, M. DUTREY, Mme  
GALLET, Mme GBIORCZYK, M.  
JAHIER, M. JOURDAIN, M. KOLOPP, M.  
MARSAUD, M. POUPART, M.  
SALVAGGIO.M. SITHISAK,

Pouvoir :

De Mme Anne GBIORCZYK à M. Sergé ARNAUD  
M. Luc CHEVALIER à M. Alain MASSON

## DELIBRATION N° 7/2022

### OBJET : Approbation du compte de gestion 2021

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Vu** que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

**DIT** que le résultat global de clôture de 561 400.01€ établi par le receveur du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée concorde avec celui du compte administratif,

**PRECISE** que les restes à réaliser 2021 sont d'un montant de 98 268.00 €

**APPROUVE** le compte de gestion 2021 du receveur,

**DONNE** quitus sur la gestion des comptes 2021 du comptable public.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat de Transport, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair Vouriot

